

# L'Écho de Laval

## Actualités / Actualités

22 mai 2015 - 15:53 | Mis à jour : 16:00

### **L'abolition de classes pour élèves en difficultés serait une bonne nouvelle**



Par Fanny Arnaud, Journaliste

1



Louise Lortie, présidente de la Commission scolaire de Laval. - Photo: Daniel Therrien

**Plusieurs classes pour élèves en difficultés vont être abolies à la rentrée prochaine et, selon la Commission scolaire de Laval (CSDL), ce serait une bonne nouvelle.**

En effet, la CSDL a fait savoir ce matin que la diminution du nombre de classes spécialisées est due à l'augmentation de la réussite des élèves et non aux compressions budgétaires.

«Nous avons toujours priorisé le service à l'élève et aujourd'hui nous constatons que ces efforts permettent à plus d'élèves de réussir en classe

L'abolition de classes pour élèves en difficultés serait une bonne nouvelle... <http://www.lechodelaval.ca/actualites/actualites/234231/labolition-de...>  
ordinaire», a dit la présidente, Louise Lortie.

Sans dévoiler combien de ces classes vont être abolies, la présidente souligne que cette diminution n'a rien à voir avec les compressions budgétaires de 13 M\$.

### **Incompréhension**

Guy Bellemare, le président du Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL), se dit renversé par les propos de Mme Lortie.

«C'est une drôle de façon de présenter les choses», dit-il.

M. Bellemare confie ne pas comprendre pourquoi après avoir publiquement dénoncé les coupes budgétaires, la CSDL dit maintenant que ce n'est pas le problème.

«Nous ne pensons pas que les troubles de comportement aient diminué», ajoute-t-il.

### **Élèves handicapés**

Il a cependant une ombre au tableau selon la CSDL.

En effet, le gouvernement a retiré un financement qui aurait dû revenir à plus de 70 élèves ayant une déficience langagière.

La CSDL dit s'être opposée à cette décision et attendre une réponse du ministère en ce sens.

M. Bellemare explique qu'il existe une règle selon laquelle un élève ayant une déficience langagière doit suivre six mois de service en orthophonie avant de pouvoir être admis dans une classe à effectif réduit.

Il dit que la CSDL acceptait jusque là certains enfants qui ne remplissaient pas cette condition, mais que le ministère souhaite désormais une application stricte des règles.

Le président du SERL souligne qu'il n'y a pas assez d'orthophonistes et que les parents vont devoir se tourner vers le privé.

«Encore une fois, les parents vont devoir payer plus», regrette-t-il.